

Le Breno

Le village se situe à environ 1000 mètres au sud du bourg, près d'anciens marais salants du même nom. Un grenier à sel subsiste encore des années 1830-1840. L'exploitation des marais de Carnac a cessé dans les années 1960, sous la direction des Salins du Midi.

Vers 1645, Pierre RIO épouse Jacquette LE BAGOUSSE (n°1174-1175), sans doute originaire de Kervillaire. Le couple a au moins trois enfants qui parviennent à l'âge adulte :



- Née le 27 avril 1649, Marie (n°587) est filleule de François LE BAGOUSSE et Marie EVENO. Elle épouse vers 1666 Pierre LE ROUZIC (n°586), qu'elle rejoint au Petit Légenèse.
- Né le 13 février 1659, Mathieu (n°640) est filleul de Mathieu LE BIDEAU et Jacquette LE BAGOUSSE. Il épouse vers 1678 Jacquette LE BOULH (n°641).
- Le troisième enfant, François, épouse le 19 février 1682 Perrine BELZ. Il reste sur l'exploitation familiale jusqu'à ce qu'il vende sa part le 10 janvier 1701 à son frère Mathieu pour la somme de 800L. Après ce départ, il conserve de bonnes relations avec la famille puisque sa dernière fille Jacquette, née en juin 1706, est filleule de Pierre LE ROUZIC et Jacquette LE BOULH. Les parents sont vraisemblablement déjà décédés.

6E7467 - Minutes Christophe GLAIN - 10/01/1701

Témoins

- François RIO x Perrine BELZ laboureurs du Breno en CARNAC.
- Mathieu RIO du Breno en CARNAC.

Biens

Une portion indivise des édifices et droits de labourage d'une tenue au Breno en CARNAC à domaine congéable sous le seigneur comte de Paule allant de sa maison, terre et seigneurie du Latz.

Subrogation

Mathieu RIO acquiert par subrogation les dits biens pour 800L de son frère François. Ce dernier jouira de la levée en terre et ensencera les blés tardifs. Mathieu lèvera la quarte gerbe sur le tout de la portion du vendeur à la récolte prochaine pour payer le seigneur foncier. Les vendeurs jouiront jusqu'au 01/03/1701 des logements qu'ils occupent présentement, mais ne pourront couper bois ni buailles sur les fossés de la tenue ni ailleurs.

Quittance du 15/01/1701

François RIO et Perrine BELZ reçoivent la somme de 800L et donnent quittance à Mathieu RIO et Jacquette LE BOULCH sa femme. Ces derniers ont emprunté le matin même la somme de 600L au rapport de François AUTHUEIL, NR, pour le dit paiement.

Mathieu RIO et Jacquette LE BOULH ont huit enfants qui parviennent à l'âge adulte :

- L'aîné Gilles, âgé d'environ 20 ans, s'installe au Petit Légenèse avec Anne LE DANTEC après septembre 1699. Il doit toucher 180L pour la dot de sa femme, versée par son beau-père Louis LE DANTEC à son père Mathieu RIO, qui lui reversera la somme qu'en 1714.
- Vincente, 20 ans, part à Beaumer avec son conjoint François LE GLOAHEC après janvier 1707.
- Louise, 19 ans, rejoint à Kermau Mathurin LE BOULH, après leur union le 21 janvier 1712. Fermier du manoir du dit lieu, Mathurin négocie avec ses futurs beaux-parents un contrat de mariage deux mois auparavant, fin novembre 1711. En plus de divers biens dont une vache, Mathieu RIO promet alors de payer 360L dans les deux années qui suivront le mariage.
- Quelques jours plus tard, le 4 février 1712, le cadet Pierre RIO, matelot de 31 ans, épouse Anne LE CORVEC. Ce couple s'installe ensuite à Kervegan.
- Le même jour, le troisième fils Julien épouse Anne GOUZERH (n°320-321), originaire de Kerispert (LA TRINITE). Né le 10 février 1682, il est filleul de Julien LE DANTEC et Perrine BELLEGO. Le 25 janvier 1712, il est préalablement doté d'une somme moindre de 300L, dont 200L doivent être considérées pour les biens immobiliers et 100L pour les biens mobiliers, non inclus les meubles et une vache offerts dans la huitaine après les noces. La famille GOUZERH promet la même somme d'argent. Les futurs conjoints, implicitement désignés comme successeurs des parents, devront rester au Breno.
- En février 1714, à 29 ans, Marie épouse Jean DRIAN, qu'elle rejoint à Kerlois.
- En février 1715, à 20 ans, François se marie à Lorette LE QUELLEC de Kerhellec en PLOUHARNEL, mais reste un certain temps au Breno.
- En août 1717, à 21 ans, Françoise s'unit à François LE PORT, puis s'installe au Verger.

6E7469 - Minutes Christophe GLAIN - 28/11/1711

Témoins

- Mathieu RIO x Jacquette LE BOULCH.
- Louise RIO leur fille, demeurant ensemble au Breno en CARNAC.
- Mathurin LE BOULCH, fermier des pourpris de la maison et manoir noble de Kermau en CARNAC.

Contrat de mariage

Mathieu RIO et femme promettent de donner en avancement d'hoirie à leur fille, la somme de 360L en argent, une vache au choix de Mathurin LE BOULCH, un coffre avec clé et clavure, quatre linceuls, deux de lin, deux de réparaon, un charlit, une couette de balle. Une moitié de la somme, soit 180L, est payable dans les deux ans, l'autre dans l'année qui suivra le mariage. Les meubles sont payables dans la huitaine des noces.

6E7469 - Minutes Christophe GLAIN - 25/01/1712

Témoins

- Mathieu RIO x Jacquette LE BOULCH.
- Julien RIO leur fils marinier âgé de plus de 25 ans, demeurant ensemble au Breno en CARNAC.
- Perrine GOUZERH, veuve de défunt Vincent GOUZERH et tutrice des enfants de leur mariage.
- Anne GOUZERH sa fille âgée d'environ 18 ans, demeurant ensemble à Kerispert en CARNAC.

Contrat de mariage

- Après leur mariage, Julien RIO et Anne GOUZERH demeureront chez Mathieu RIO pour y travailler, y seront payés du loyer annuel d'une perrière de froment rouge jusqu'à ce qu'ils aient deux enfants en vie...
- Mathieu RIO et femme promettent donner en avancement d'hoirie à leur fils la somme de 300L, une vache, un banc, quatre linceuls dont deux de toile de lin et deux de réparaon.
- Perrine GOUZERH promet donner en avancement d'hoirie à sa fille, la somme de 300L, deux linceuls de toile de lin.
- Les sommes de 300L seront données dans les trois années qui suivront le mariage, les meubles dans la huitaine après le mariage. Perrine GOUZERH promet de payer chaque année les intérêts au denier vingt sur la somme de 300L dès le mariage jusqu'au paiement complet, Mathieu RIO après les trois années jusqu'au paiement complet. Sur les 600L, 200L entreront dans la communauté, 400L tiendront lieu d'immeubles. Jean GOUZERH, fils de Perrine et frère d'Anne, de Kerispert en CARNAC, se porte caution de sa mère.

6E1663 - Minutes Jacques AUTHUEIL - 17/09/1714

Quittance

Gilles RIO x Anne LE DANTEC, fille de Louis LE DANTEC et Michelle LE BAIL, du Petit Légenèse en CARNAC, reçoivent de Mathieu RIO du Breno en CARNAC, père dudit Gilles, la somme de 161L 10s, et reconnaissent avoir aussi reçu du même le 09/05/1714 la somme 18L 10s, faisant ensemble 180L pour pareille somme touchée au nom de Gilles par Mathieu RIO desdits Louis LE DANTEC et femme pour les deniers dotaux d'icelle Anne LE DANTEC lors du contrat de mariage depuis environ 16 ans au rapport de feu Christophe GLAIN, NR, dont quittance (acte abîmé à la fin).

B5556 - Largouet /s Auray - 22/01/1714

Décret de mariage

Jean DRIAN, 24 ans de Kerlois en CARNAC, f. + Jean et Julienne LE DANTEC,
& Marie RIO du Breno en CARNAC, f. Mathieu et Jacquette LE BOULCH.

Seuls François et Julien RIO restent donc auprès de leurs parents au Breno. Le second semble bien gérer ses affaires et prête 300L à Yves THOMAS du Petit Légenèse en CARNAC⁹, le 24 avril 1713. De son mariage avec Anne GOUZERH, il naît douze enfants, dont quatre meurent en bas-âge. L'aîné Grégoire (n°160) naît vers 1714. Parmi les parrains et marraines figurent les oncles et tantes François, Françoise, Louise RIO, Jean DRIAN, François LE GLOAHEC, Louis GOUZERH, Anne LE DANTEC, ainsi que la grand-mère Jacquette LE BOULH en mars 1724. Le 27 septembre 1729, la famille est congédiée du Breno. Bien que réglé en justice, ce départ n'est en fait qu'une suite d'arrangements. Pierre PLUMER congédie d'une tenue à Kerbrederie Julien RIO, sa femme Perrine LE MOUROUX, Olive PASCO, son fils Yves LE MOUROUX. Ces derniers congédient ensuite de la tenue du Breno Mathieu RIO pour la somme de 2980L. Déjà âgé, celui-ci se retire des affaires, mais son fils Julien RIO congédie le même jour Julien JOLIVER d'une tenue à Kervegan, tandis que François RIO part à Kerhellec en PLOUHARNEL. La famille RIO ne quitte pas vraiment Le Breno, puisque Julien, venant du proche village de Kerbrederie, serait le neveu de Mathieu, le fils de son frère François. Sous la direction des nouveaux domaniers, la tenue est bien exploitée, s'étendant sur plus de 5 hectares. Mathieu RIO et Jacquette LE BOULH s'éteignent vraisemblablement dans les années 1730, septuagénaires, chez l'un de leurs enfants.

⁹ Congément le 24/04/1713 (voir acte au Petit Légenèse).

Carnac

B5558 - Largouet /s Auray - 27/09/1729

Congément

Pierre PLUMER acquiert les édifices de la tenue de Kerbrederoy en CARNAC, à domaine congéable sous le comte du LATZ, pour 2384L 13s, à Julien RIO et femme, Olive PASCO, veuve de Vincent LE MOUROUX et tutrice de leur mineur Yves LE MOUROUX.

B5558 - Largouet /s Auray - 27/09/1729

Congément

Julien RIO, Olive PASCO et Yves LE MOUROUX, subrogés aux droits du comte du LATZ avec son consentement en date du 21/07/1724, congédient Mathieu RIO sur une tenue au Breno en CARNAC estimée à 2980L 14s dont une moitié à 1462L 7s et l'autre moitié à 732L 3s 6d [NDLR: 6L déduites ?]. Mathieu RIO emporte la somme de 2980L 14s en présence de François RIO.

2C4 - Subdivision d'Auray / Impositions de Carnac - 18e siècle

Vingtièmes 1756 - Art N°398

Julien RIO et consorts possèdent une tenue au Breno à DC sous le comte du LATZ consistant en :

- Logements, jardins et dépendances	48L		
- 8 jx de bonne terre.....	144L		
- 1/2 jl de pré médiocre.....	12L		
- 2 jx de pâture médiocre.....	20L		
TOTAL.....	224L		
Rente convenancière	87L		6d
Reste	136L	19s	6d
Imposé.....	6L	17s	